

Paris, le 3 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur le projet de loi de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Alors que le projet de loi de lutte contre les violences sexuelles et sexistes sera prochainement examiné par le Parlement, Alexandra-VALETTA-ARDISSON, Députée des Alpes-Maritimes, s'est impliquée sur ce texte en déposant une vingtaine d'amendements visant notamment à renforcer la pénalisation des agressions sexuelles et viols commis par un majeur à l'encontre de mineurs de quinze ans, à encadrer davantage la définition du harcèlement en ligne, ou encore, à mieux préciser les contours de la nouvelle infraction intitulée : « outrage sexiste ».

Rappelons qu'Alexandra-VALETTA-ARDISSON est bien entendu favorable à l'allongement du délai de prescription porté à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs, qui est l'un des articles clé de ce projet de loi et qu'elle soutient également les mesures visant à sanctionner plus lourdement l'inceste, celles permettant aux victimes de porter plainte au sein de l'établissement hospitalier dans lequel elles se trouvent et celles visant à mieux protéger les personnes vulnérables en raison de leur situation de handicap.

Pour la Députée de la 4^e circonscription, ce projet de loi est aujourd'hui une urgence pour répondre aux attentes et à la souffrance des victimes. Il est une nécessité également pour punir plus sévèrement les auteurs. Le constat est en effet alarmant : en moyenne plus de 90 000 viols par an et seulement 10% des victimes portent plainte.

Pour toute information :

Tél. 06 16 94 34 28

E-mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Twitter : @A_Ardisson

www.alexandra-valetta-ardisson.fr